

SAINT GERMAIN DE MODEON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Présents : LOISIER Valéry ; JEGOU SIMONOT Marie-Hélène ; BARACCO Charles ; CEROU Mickaël ; COLAS Patrice

Absents excusés : ROUSSELET Véronique ; AUBLET Daniel (donne pouvoir à Valéry LOISIER) ; VERRAES Marie-Régine ; ARDIET-ASSIER Nadège ; GUILLEMARD Gérald (donne pouvoir à COLAS Patrice)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Mickaël CEROU

Le quorum de 6 conseillers municipaux physiquement présents n'ayant pas été réuni à la séance du conseil municipal du jeudi 12 décembre, aucune délibération n'a pu être validée. La séance du conseil municipal a été reportée au jeudi 19 décembre ; l'ordre du jour étant identique, la règle du quorum ne s'applique pas à cette seconde réunion.

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Dans le cadre d'une initiative du Conseil Départemental de la Côte-d'Or en réaction au retrait de l'Etat de l'assistance technique en direction des collectivités, le Maire présente au conseil municipal les projets de statuts et de barème tarifaire de la future Agence Technique Départementale initiée lors de l'Assemblée délibérante du 17 décembre 2018 ainsi que le descriptif des missions que pourra réaliser cette structure.

L'ATD est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'ATD21, via une Assemblée Générale où chaque commune est représentée par son maire en exercice ou un représentant désigné par le Conseil municipal ayant voix délibérative.

L'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or s'élève à un montant annuel fixé à 100 € pour 2020.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reporter la question de l'adhésion à l'ADT dès lors que des dossiers entrant dans son périmètre d'intervention (Voirie, bâtiment, eau, assainissement) auront été définis et leur mise en œuvre programmée.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ EN TANT QUE MEMBRE

Le Conseil municipal approuve par 5 voix pour et 2 voix contre l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies dont vous trouverez ci-après une présentation :



territoire
d'énergie
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

octobre 2019

Groupement d'achat d'énergies

MAÎTRISEZ VOS FACTURES D'ÉNERGIES

COLLECTIVITÉS, PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ

dont le siège est localisé en Région Bourgogne-Franche-Comté

Adhérez au groupement d'achat d'énergies

des huit Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne-Franche-Comté



Le groupement permet à ses membres de :

- Répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats
- Susciter l'intérêt des fournisseurs d'énergies à répondre aux consultations
- Sécuriser les achats d'énergies
- Se décharger des procédures de mise en concurrence
- Mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires
- Imposer un cahier des charges aux fournisseurs et ne plus subir des conditions générales de vente



LES + DE CE GROUPEMENT ?

BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES RELATIVES
AU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ACQUISES PAR LES SYNDICATS
D'ÉNERGIES ET DES SERVICES ASSOCIÉS :

- Optimisation annuelle de vos contrats
- Accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine
- Système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures)
- Accompagnement de proximité
- Facilité d'adhésion au groupement (documents types fournis)
- Rapidité d'attribution lors des marchés subséquents pour bénéficier des meilleurs prix

+ DE 1 460 MEMBRES sur la Bourgogne-Franche-Comté ont déjà adhéré
24 200 contrats gaz et électricité sont intégrés

COMMENT ET QUAND ADHÉRER AU GROUPEMENT ?



Chaque structure adhère au groupement par une décision selon ses règles propres (délibération pour les collectivités).

Les syndicats d'énergies préparent les prochains marchés d'électricité et de gaz naturel, dont la fourniture débutera à partir du 01/01/2021.

POUR BÉNÉFICIER DES PROCHAINS MARCHÉS, IL EST NÉCESSAIRE D'ADHÉRER AU GROUPEMENT AVANT LE 31/01/2020.

Comment adhérer ? Quelles étapes ?

1 Dès que possible, et au plus tard le 20 décembre 2019, j'informe le SICECO

Je retourne **obligatoirement** par mail (achats-energie@siceco.fr) :

- Les mandats autorisant le SICECO à collecter les données des sites identifiés et le SIEEEN (coordonnateur du groupement) à demander au gestionnaire de réseau les données de consommation :
 - 1 mandat pour l'électricité
 - 1 mandat pour le gaz naturel
- Les fiches de collectes de données impérativement **au format excel** :
 - 1 fichier pour l'électricité
 - 1 fichier pour le gaz naturel

Rappel : tous les contrats sont concernés sans seuil de consommation

2 Avant le 31 janvier 2020

Lors de mon assemblée délibérante, je prends une délibération qui approuve l'acte constitutif du groupement régional Bourgogne-Franche-Comté et j'adopte cet acte constitutif en le signant.

Je retourne par mail (achats-energie@siceco.fr) la délibération et l'acte constitutif signés.



POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur www.siceco.fr et accédez à la foire aux questions.

MON CONTACT SICECO - TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE-D'OR
Christelle Gautheron - achats-energie@siceco.fr - 03 80 50 85 02

Le service public des énergies en Côte-d'Or



**territoire
d'énergie**
côte-d'or

ECHANGE DE CONCESSION FUNERAIRE AU CIMETIERE

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur THIERRY Joseph, qui suite aux opérations de reprise de concessions au cimetière réalisées par la Municipalité dans les dernières années, a identifié une concession disponible située à proximité de celle de sa famille et référencée F13

Monsieur THIERRY Joseph sollicite en ce sens le conseil municipal afin de l'autoriser à échanger une seconde concession à son nom acquise dans un autre secteur du cimetière avec la concession F13.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

- *La panne de l'horloge de la Mairie a été traitée vendredi 19 décembre*
- *Le tirage au sort des affouages a eu lieu samedi 21 décembre.
Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ne seront pas autorisés à débarder le bois issu de leur portion d'affouages avant le 15 avril 2020.
Dès qu'une portion aura été exploitée, le bois de chauffage sera cubé par un des référents affouages : Bernard Cordin, Stéphane Jouannet, Valéry Loisier.*

Cela nous permettra de réattribuer le plus objectivement possible un complément d'affouages aux personnes les moins bien servies par le tirage au sort.

Le Maire et le conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !